

Le vendredi 30 juin 2023 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS *Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Isabelle SOULA - Mohrad LAGHRARI - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Mamadou LY - Hatice KILINC-SIGINIR - Monette-Simone VASSEUR - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Frédéric BONAL - Jérôme LIEVAIN - Farida TIMMERMAN - Cédric MARTIN - Peggy CALLENS - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Claire MARAIS-BEUIL - David MAGNIER - Philippe ENJOLRAS*

SUPPLEANTS

ABSENTS *Leïla DAGDAD - Mehdi RAHOUI - Marianne SECK*

POUVOIRS *Yannick MATURA à Lionel CHISS - Jacqueline MÉNOUBÉ à Isabelle SOULA - Caroline CAYEUX à Franck PIA - Catherine THIEBLIN à Antoine SALITOT - Guylaine CAPGRAS à Anne-Françoise LEBRETON - Christophe GASPART à Mamadou LY - Charlotte COLIGNON à Monette-Simone VASSEUR - Victor DEBILCAUX à Corinne FOURCIN - Halima KHARROUBI à Jacques DORIDAM - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY*

Date d'affichage	7 juillet 2023
Date de la convocation	23 juin 2023
Nombre de présents	32
Nombre de votants	42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

Le vendredi 30 juin 2023 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Isabelle SOULA - Mohrad LAGHRARI - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Mamadou LY - Hatice KILINC-SIGINIR - Monette-Simone VASSEUR - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Jérôme LIEVAIN - Farida TIMMERMAN - Cédric MARTIN - Peggy CALLENS - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Vanessa FOULON - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Claire MARAIS-BEUIL - David MAGNIER - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Leïla DAGDAD - Mehdi RAHOUÏ - Marianne SECK

POUVOIRS Yannick MATURA à Lionel CHISS - Philippe VIBERT à Sandra PLOMION - Jacqueline MÉNOUBÉ à Isabelle SOULA - Caroline CAYEUX à Franck PIA - Catherine THIEBLIN à Antoine SALITOT - Guylaine CAPGRAS à Anne-Françoise LEBRETON - Frédéric BONAL à Ali SAHNOUN - Christophe GASPART à Mamadou LY - Charlotte COLIGNON à Monette-Simone VASSEUR - Loïc BARBARAS à Cédric MARTIN - Victor DEBIL-CAUX à Corinne FOURCIN - Halima KHARROUBI à Jacques DORIDAM - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY

Date d'affichage	7 juillet 2023
Date de la convocation	23 juin 2023
Nombre de présents	29
Nombre de votants	42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville le vendredi 30 juin 2023 à 18h00 conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

1- Sports - Subventions sur projet

Le conseil municipal a approuvé à l'**UNANIMITE** l'attribution d'une subvention sur projet aux associations suivantes :

- 300 € - association AS COLLEGE GEORGE SAND - Championnat de France d'Haltérophilie du 28 au 30 mars 2023 à Berk sur Mer.

- 150 € - association BEAUVAIS OISE BADMINTON - Championnats de France du 1er au 3 février 2023 à Rennes.

2- Transquar 2023

Le conseil municipal a approuvé à l'**UNANIMITE** la sollicitation de subventions auprès du conseil régional et du conseil départemental des subventions ; ainsi que l'acquisition de lots à hauteur de 9 900.00 euros pour récompenser les participants dans le cadre de la transquar 2023 programmée le samedi 30 septembre et le dimanche 1^{er} octobre 2023.

3- Finances - Budget Principal - Budget supplémentaire 2023

Le conseil municipal a approuvé à l'**UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le budget supplémentaire du budget principal arrêté comme suit, et présenté avec un suréquilibre de 7 millions d'euros en section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat de fonctionnement reporté	13.842.538,59
Propositions nouvelles	7.478.926,59	Propositions nouvelles	636.388,00
Total :	7.478.926,59	Total :	14.478.926,59

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
		Solde exécution de la section d'investissement reporté	1.810.569,43
Restes à réaliser N-1	7.020.351,18	Restes à réaliser N-1	1.530.311,28
Propositions nouvelles	-3.414.387,99	Propositions nouvelles	265.082,48
Total :	3.605.963,19	Total :	3.605.963,19

4- Finances - Budget annexe Elispace - Budget supplémentaire exercice 2023

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le budget supplémentaire 2023 du budget annexe Elispace arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat de fonctionnement reporté	102.843,50
Propositions nouvelles	96.536,00	Propositions nouvelles	-6.307,50
Total :	96.536,00	Total :	96.536,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
		Solde exécution de la section d'investissement reporté	147.841,06
Restes à réaliser N-1	15.841,07	Restes à réaliser N-1	0,00
Propositions nouvelles	0,00	Propositions nouvelles	-131.999,99
Total :	15.841,07	Total :	15.841,07

5- Finances - actualisation des provisions pour risques et pour dépréciation des actifs circulants

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'actualisation des provisions pour risques et pour dépréciation des actifs circulants comme suit :

	Exercices	Restes à recouvrer	Taux dépréciation	Montant dépréciation
Créances < 1000€	<2017	147 399,18	100%	147 399,18
	2018	54 077,55	85%	45 965,92
	2019	82 299,25	75%	61 724,44
	2020	71 708,61	65%	46 610,60
	2021	117 173,91	35%	41 010,87
	<09/06/2022	74 056,44	15%	11 108,47
	total>>	546 714,94		353 819,48
Créances > 1000€		216 539,19		124 250,77
TOTAL >>		763 254,13		478 070,25
		Provisions constituées >>		418 086,03
		Complément à provisionner >>		59 984,22

6- Taxe locale sur la publicité extérieure – Actualisation des tarifs

Le conseil municipal a adopté à LA MAJORITE l'actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure pour 2023.

7- Tableau des effectifs

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE les ajustements du tableau des effectifs liés à des créations de postes et des suppressions des anciens postes vacants.

8- Adoption du protocole d'exercice du droit syndical

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE le protocole d'exercice du droit syndical commun à la Ville de Beauvais, la Communauté d'agglomération du Beauvaisis et le Centre communal d'action sociale

9- Aide exceptionnelle au Comité d'Oeuvres Sociales (COS) - année 2022

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE le versement d'une subvention exceptionnelle de 3070,20 € au Comité d'Œuvres Sociales (COS).

10 - Désignation d'un référent déontologue

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la désignation de Maître Didier Roucoux, avocat honoraire au barreau de Beauvais, comme référent déontologue de la commune de Beauvais conformément aux dispositions prévues par le Décret du 6 décembre 2022 pour les élus de la commune de Beauvais. Maître Didier ROUCOUX exercera ses missions pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 30 juin 2026.

11- Modalités de fonctionnement de la brigade cynophile au sein de la Police Municipale

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE les modalités de fonctionnement de la brigade cynophile au sein de la Police Municipale.

12- Bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2022

Le conseil municipal a pris acte des acquisitions et cessions suivantes pour l'année 2022:

Budget principal :

ACQUISITIONS

VENDEUR	DATE DE L'ACTE	OPERATION	PRIX
Syndicat copropriété de Bellevue	24/06/22	Rétrocession voies AL 683 (issue de AL 393° 8733 m²	Euro symbolique
Cts HENRY	18/03/2022	Q 444 et R75 Surmontier	2 500€+ 779.65 frais
Cts ROUSSELIN	18/03/2022	R 64 La carrière	6313,50€+ 804 € frais
MIGNON	29/03/2022	42 rue du Pont d'Arcole W 132	80 000€+ 1756 € frais
CARRON Joel	22/12/2022	Terrains nus « la pauvette » Q n°922-923-352-386-389-390-391-938-473-507 – 4236m²	19 062€+ 2000€ frais
ORANGE	26/07/22	93 rue de Paris AD 672-675-313	259 000€ + frais 4 224,64
PETIT Monique	24/11/2022	Terrains nus Marissel- ZE n°101-102-103-104 pour 1770m²	7965€+ 932.18 frais

CESSIONS

ACQUEREUR	DATE DE L'ACTE	OPERATION	PRIX
SCI Angel Street Delphine Mergey	31/10/2022	Parcelles K 777 et 1377p Rue de vignacourt	6 800€
CLESENCE	07/03/2022	Les champs dolents BW 101 et BX 210	1€
SCI Point Plantes	11/10/22	Parcelle ZH 240 Av JF Kennedy	21 000€
SCI Phoenix	23/11/22	14 rue du réservoir AB 230 286	114 000€

13- Acquisition de la parcelle cadastrée section P n° 943– Avenue Corot

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'acquisition auprès de madame LAMBERT la parcelle cadastrée section P n° 943 d'une superficie totale de 1007 m², au prix de 114.2 € le m², soit un total de 115.000 €.

14 - Acquisition des parcelles cadastrées AN N° 134 -137 - 245 ET 246 sises Lieudit Bas Rouge et la Cavée aux Pierres

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'acquisition auprès de la SAFER des Hauts de France au prix de 10 150 € des parcelles cadastrées section AN n° 134-137-245 et 246 pour une surface totale de 5660m².

15- Foncier– Rétrocession des espaces verts – Résidence Voisinlieu

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'acquisition des parcelles cadastrées section AE n°699 pour 1601m² et AE n°677 pour 31m², d'incorporer à la suite de leur acquisition les parcelles cadastrées section AE n°699 et n°677 dans le domaine public communal.

16- Rétrocession à la commune des voies, réseaux et espaces verts de la résidence "Les Terrasses"

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AJ n°472 p2 (372m²) p3 (714m²) p5 (365m²) AJ 519 (20m²) AJ 524(28m²) et AJ 577 (11 561m²) pour une superficie totale de 13 060 m² et de les incorporer dans le domaine public communal.

17- Vente de la parcelle cadastrée section A1 486 p sise Rue Maurice Segonds et Arnaud Bisson à la SA HLM LAESSA

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la cession auprès de LAESSA au prix de 50 €/m² d'une emprise d'environ 2157m² à détacher de la parcelle cadastrée section AN n°486, ainsi que la rétrocession à la commune d'une emprise de voirie et stationnement d'environ 514m² à l'issue des travaux de construction.

Monsieur Jacques DORIDAM et monsieur Cédric MARTIN, conseillers municipaux ne prennent pas part au vote.

18- Vente des parcelles cadastrées section AG 705-718 ET 765 constituant le lot 44 du lotissement La Longue Haie

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la vente à la société Cerballiance Oise le lot 44 cadastré section AG n° 705-718 et 765 d'une superficie de 5009 m² au prix de 40 € H.T le m², TVA en sus à la charge de l'acquéreur, au vu de l'avis des Domaines.

19- Extension du cimetière du Tilloy

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'extension du cimetière du Tilloy. Le terrain pressenti pour l'extension est contigu à l'emprise actuelle du cimetière. Sa surface totale est estimée à 41 000 m². Il s'agit pour partie de la parcelle ZB 534 Chemin de Bonlier.

20- Beauvais Bourse aux Initiatives Citoyennes - BBIC

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'attribution d'une subvention sur projet aux associations suivantes :

- 800 € - Association HYPE - A la découverte des danses Hip-Hop
- 800 € - Association des Ivoiriens de Beauvais Oise – Journée Sportive et culturelle
- 800 € - Association Benkadi – Ciné – goûters de l'été
- 800 € - Association Le Champ des possibles – Tournoi de foot et animations festives
- 800 € - Association Amicale Franco-Malienne de l'Oise – On roule ensemble dans Beauvais..... La balade de Monsieur Diop
- 800 € - Association Destin de femmes – Ciné débat sur le harcèlement scolaire
- 800 € - Association Les Papillons d'Argentine – Pâques à Argentine et Saint-Luicien
- 500 € - Groupe d'habitants – Tournoi de foot du quartier Argentine
- 800 € - Association ASCAO – Barbecues d'été
- 800 € - Association ASCAO – Espaces goûters partagés
- 800 € - Association DAARA DJI – Pourquoi combattre la pollution plastique

21 - Convention de partenariat entre la Ville de Beauvais et l'Office de tourisme de l'Agglomération de Beauvais

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la convention de partenariat entre la Ville de Beauvais et l'Office de tourisme de l'Agglomération de Beauvais.

22 - Culture - Association ASCA : avenant à la convention d'objectifs et de moyens

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens afin d'assurer la continuité de fonctionnement de l'ASCA et d'autoriser le versement de la subvention annuelle de fonctionnement.

23 - Culture - Le Quadrilatère - Adhésions à des associations

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'adhésion aux associations suivantes :

- BLA ! - 100 €
- l'association AFROA - 30 €

24 - Elispace - Programmation complémentaire 2023 et programmation prévisionnelle 2024

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la programmation complémentaire 2023 et la programmation prévisionnelle 2024 de l'Elispace.

25 - Service vie associative et relations internationales - Plan de sobriété - locaux associatifs - versement d'une subvention pour la prise en charge des fluides par les associations

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'attribution d'une subvention pour une prise en charge des fluides par les associations suivantes :

- 781 € - association « Itinér'aire » - prise en charge des fluides dans les locaux qu'elle occupe sis 25 rue de Sénéfontaine pour la période allant de juillet 2023 à décembre 2023 ;
- 694 € - association « Ludo Planète » pour la prise en charge des fluides dans les locaux qu'elle occupe sis 2 rue Saint Lucien pour la période allant de juillet 2023 à décembre 2023 ;
- 2 965 € - association « AFIB : association familiale intercommunale de Beauvais » - prise en charge des fluides dans les locaux qu'elle occupe sis 4 rue Saint-Quentin pour la période allant de juillet 2023 à décembre 2023 ;
- 654 € - association « SOSIE » - prise en charge des fluides dans les locaux qu'elle occupe sis 1 rue de Tillé pour la période allant de juillet 2023 à décembre 2023 ;
- 177 € - association « Société colombophile » - prise en charge des fluides dans les locaux qu'elle occupe sis 13 rue de Paris pour la période allant de juillet 2023 à décembre 2023 ;
- 2 089 € - association des « fêtes Jeanne Hachette » pour la prise en charge des fluides dans les locaux qu'elle occupe sis 86 rue Desgroux - Tour Boileau pour la période allant de juillet 2023 à décembre 2023 ;
- 346 € - association « société d'horticulture » - prise en charge des fluides dans les locaux qu'elle occupe sis 4 rue de Paris pour la période allant de juillet 2023 à décembre 2023 ;
- 629 € - association « comité des sages » pour la prise en charge des fluides dans les locaux qu'elle occupe sis rue de Sénéfontaine pour la période allant de juillet 2023 à décembre 2023 ;
- 189 € - association « BOUC Volley » - prise en charge des fluides dans les locaux qu'elle occupe sis 39, place Hôtel Dieu pour la période allant de juillet 2023 à décembre 2023.

26 - Service vie associative et relations internationales - subventions aux associations

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'attribution d'une subvention sur projet aux associations suivantes :

- 1 800 € - association LES SOURCES - « salon du livre » - place Jeanne Hachette ;
- 1 000 € association BVS.TV - ateliers d'éducation aux médias en direction des jeunes Beauvaisiens.

27 - Service vie associative et relations internationales - subventions aux associations dans le cadre de la mise à disposition de l'Elispace

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 3 750 € à l'association « MEF » pour la mise en œuvre de la journée de recrutement qui a eu lieu le 12 avril 2023.

28 - Service vie associative et relations internationales – modification des horaires d'ouverture du SAB'LIER

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la modification de l'article 3 du règlement intérieur concernant les horaires d'ouverture de la nouvelle salle des fêtes « le SAB'lier » sise rue Paul Henri SPAAK à Beauvais.

29 - Travaux de construction d'un espace dédié à l'accueil d'activités festives et associatives - Attribution des marchés de travaux et réajustement du montant de l'opération

Le conseil municipal a pris acte de l'avis favorable de la commission consultative des marchés publics pour l'attribution des marchés de travaux en date du 5 juin 2023 - travaux de construction d'un espace dédié à l'accueil d'activités festives et associatives.

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE le nouveau montant de l'opération évalué à 4 050 000 € TTC.

30 - Service Plan d'eau du Canada - Convention avec l'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) « La Truite de Beauvais » pour la gestion piscicole et halieutique du petit plan d'eau du Canada

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la convention avec l'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) « La Truite de Beauvais » pour la gestion piscicole et halieutique du petit plan d'eau du Canada.

31 - Dénomination de voies

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE les dénominations de voies suivantes :

- avenue Marcel Dassault - l'ancien site Lidl - Impasse Caroline AIGLE (1974-2007) / construction de logements individuels et collectifs
- quartier de Saint Just des Marais - Impasse Rosa BONHEUR (1822-1899) / construction de logements individuels

32 - Subventions 2023 des crèches associatives beauvaisiennes – versement d'un premier acompte

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE le versement des acomptes aux crèches beauvaisiennes suivantes :

- L'association de gestion des crèches Pierre JACOBY

Subvention prévue au BP 2023 : 566 348€

Acompte : 453 078€

- L'association La Parentine

Subvention prévue au BP 2023 : 153 000€

Acompte : 122 400€

- L'association Crescendo (Kolobane et Chat Perché)

Subvention prévue au BP 2023 : 181 871€

Acompte : 145 497€

- L'Office Privé d'Hygiène Sociale, gérant le multi accueil « Les P'tits Loups » de Leon Bernard

Subvention prévue au BP 2023 : 60 000€

Acompte : 48 000€

- L'ADSEAO gérant la halte-garderie La Farandole

Subvention prévue au BP 2023 : 40 000€

Acompte : 32 000€

DÉLÉGATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

La séance est levée à 21H15

Pour extrait conforme,

Franck PIA
Maire de Beauvais,

